



## Oui au choix, non au hasard : planification familiale, droits de la personne et développement

*L'État de la population mondiale 2012*, tous les matériels de presse et le contenu du site web y ayant trait sont sous embargo jusqu'au mercredi 14 novembre 2012 à 12h00 GMT.

La capacité de décider du nombre de ses enfants et de l'espace-temps de leurs naissances est tenue pour acquise par un grand nombre de gens du monde développé et de membres des élites des pays en développement. Néanmoins, pour la majorité de la population des pays en développement, et notamment des pays les plus pauvres, les capacités et les moyens de déterminer la taille de sa famille sont rares ou insuffisants. On estime que 222 millions de femmes n'ont pas accès à des services, des informations et des fournitures de planification familiale fiables et de qualité, ce qui les expose au risque de grossesses non désirées. Il existe aussi par ailleurs dans les pays développés des taux élevés de grossesses non désirées, en particulier chez les adolescentes, dans les classes pauvres et parmi les minorités ethniques.

Un immense besoin non satisfait de planification familiale persiste, en dépit des accords internationaux et des traités relatifs aux droits fondamentaux qui proclament le droit de toutes et de tous de décider eux-mêmes du nombre de leurs enfants et du moment de leur naissance.

De nos jours, la planification familiale est reconnue quasi universellement comme un droit intrinsèque confirmé et conforté par de nombreux autres droits de la personne. Il n'est donc pas justifiable qu'en tant que droit, seuls y aient accès les membres des classes aisées ou privilégiées.

Les pénuries de contraceptifs ne sont que l'un des facteurs qui font que des millions de gens ne sont toujours pas en mesure d'exercer leur droit à la planification familiale. Entrent aussi en jeu des forces qui s'y opposent, telles que la pauvreté, les pressions sociales négatives, l'inégalité des sexes et la discrimination. Il faut, pour assurer l'accès à la planification familiale pour toutes les femmes, tous les hommes et tous les jeunes, agir simultanément sur plusieurs fronts : renforcer les systèmes de santé, adopter des lois ou appliquer les lois en place pour proté-

ger les droits des individus, réduire la pauvreté, lutter contre les pratiques traditionnelles néfastes, mettre fin à la discrimination, éliminer les obstacles logistiques et veiller à la disponibilité d'une large gamme de fournitures.

Assurer l'accès universel à la planification familiale volontaire relève de la protection des droits de la personne, mais c'est aussi une question de développement économique et social. Les investissements dans la planification familiale, les études l'ont démontré, contribuent à réduire la pauvreté, améliorent la santé, promeuvent l'égalité des sexes, aident les adolescents à terminer leurs études et accroissent la participation des femmes au marché du travail.

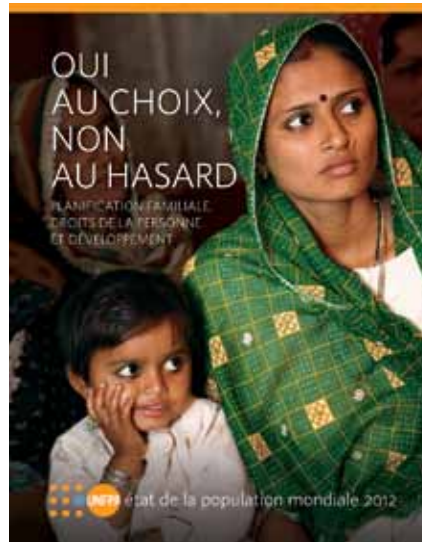
Une femme qui est en mesure d'exercer ses droits en matière de procréation est aussi mieux à même de bénéficier de ses autres droits, tels que le droit à l'éducation. Il en résulte pour elle des revenus supérieurs, une amélioration de sa santé, ainsi que de celle de ses enfants, et un accroissement de son pouvoir décisionnel au sein de son ménage et de sa communauté. Lorsque les femmes et les hommes planifient leur famille ensemble, leurs enfants en bénéficient dans l'immédiat ainsi que dans le long terme du fait de l'amélioration de leurs perspectives d'avenir.

Une étude menée dans une communauté du Bangladesh a constaté que le salaire des femmes qui faisaient usage de la planification familiale était supérieur d'un tiers à celui de leurs consœurs qui n'y avaient pas recours.

Une autre étude a conclu que l'espacement des grossesses de trois à cinq ans réduit la mortalité infantile de 46 % dans les pays en développement.

Et une étude effectuée aux États-Unis a confirmé que la maternité chez les adolescentes réduit de jusqu'à 10 % la probabilité de l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires et diminue de jusqu'à 2 400 dollars le salaire des jeunes femmes.

La planification familiale aide à éviter les grossesses non désirées, lesquelles peuvent avoir des effets négatifs sur l'aptitude des



femmes à bénéficier de toute une gamme d'autres droits. Les adolescentes qui tombent enceintes, par exemple, se voient souvent contraintes d'abandonner leurs études, ce qui les prive du droit à l'éducation. Les grossesses non désirées peuvent mettre en danger la santé des femmes, réduire leurs possibilités de gagner leur vie et les précipiter ainsi que toute leur famille dans un cycle de pauvreté et d'exclusion.

On estime qu'environ 40 millions des 80 millions de grossesses non planifiées qui surviendront en 2012 aboutiront à un avortement. La réponse au besoin non satisfait de planification familiale au niveau mondial éviterait 54 millions de grossesses non désirées et réduirait de 26 millions le nombre des avortements. Il ressort également des recherches que lorsque les fournitures, les informations et les services de planification familiale sont largement disponibles, les taux d'avortement sont plus bas.

Les recherches menées à ce jour se sont concentrées sur l'accès à la planification familiale pour les femmes et les adolescentes. Mais il existe également chez les hommes un besoin non satisfait de planification familiale. Les données publiées ces dernières années révèlent de même l'existence d'un tel besoin dans d'autres groupes sous-desservis, notamment chez les personnes âgées, les personnes non mariées, les minorités ethniques, les réfugiés, les migrants, les travailleuses du sexe, les personnes vivant avec le VIH/sida et les femmes et les filles exposées aux violences sexuelles dans les zones de conflit ou dans les situations de crise humanitaire.

Tous les adultes, tous les adolescents, tous les jeunes, sans distinction de sexe, de statut social, de revenu, d'ethnicité, de religion ou de lieu de résidence, doivent pouvoir décider librement et de manière responsable combien d'enfants ils veulent avoir et quand.

Le coût de la satisfaction du besoin total de planification familiale volontaire de qualité, y inclus chez les 222 millions de femmes qui n'y ont pas accès actuellement, s'élèverait selon les estimations à 8,1 milliards de dollars par an.

En juillet 2012, l'UNFPA, le ministère du Développement international du Royaume-Uni, la Fondation Bill et Melinda Gates et d'autres entités ont organisé un sommet qui a mobilisé des annonces de contributions de 2 milliards de dollars de la part des pays en développement et de 2,6 milliards de dollars de

la part des pays donateurs, en vue d'assurer la disponibilité de la planification familiale volontaire dans les pays en développement à 120 millions de femmes et d'adolescentes de plus d'ici 2020. Des apports financiers très supérieurs et une volonté politique plus résolue sont nécessaires pour éliminer tous les besoins non satisfaits et pour permettre à toutes et à tous d'exercer leur droit à la planification familiale.

*L'État de la population mondiale 2012*, s'appuyant sur les recherches les plus récentes, lance un appel aux pays en développement et développés, aux organisations internationales et aux entités de la société civile, auxquels il demande :

- **D'accroître radicalement leur appui financier et leur engagement politique** pour faire en sorte que la planification familiale fondée sur les droits soit disponible pour toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, quand ils le souhaitent et que les services, les produits et les informations soient de haute qualité;
- **De promouvoir la planification familiale en tant que droit** dont l'exercice autorise la réalisation de toute une gamme d'autres droits;
- **D'intégrer la planification familiale volontaire** dans le cadre général du développement économique et social étant donné qu'elle favorise un tel développement;
- **D'éliminer les obstacles économiques, sociaux, logistiques et financiers** à la planification familiale volontaire de manière à ce que toutes celles et tous ceux qui choisissent d'y avoir recours y aient accès;
- **De réduire le nombre de grossesses non désirées et d'avortements** en accroissant la disponibilité, la fiabilité et la qualité des produits et des services de planification familiale;
- **De mettre les programmes de planification familiale à la disposition de toute la gamme des usagères et usagers**, y compris des adolescents, des personnes non mariées et de toutes les autres personnes qui en ont besoin;
- **D'inclure la contraception d'urgence** dans la gamme des options disponibles dans le cadre des programmes de planification familiale;
- **D'associer les hommes et les garçons** à la planification familiale, à leur propre profit et pour appuyer la réalisation du droit des femmes et des adolescentes d'utiliser la contraception.

Pour de plus amples informations, s'adresser à :

UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population  
Division de l'information et des relations extérieures  
Service des médias et des communications  
605 Third Avenue  
New York, NY 10158  
États-Unis d'Amérique  
Tél. : +1 212 297-4992  
Courriel : kollodge@unfpa.org

Le rapport dans son intégralité ainsi que des articles de fonds, vidéos, photographies et autres ressources à l'intention de la presse sont disponibles en ligne à [www.unfpa.org](http://www.unfpa.org).